



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 19/12/19

Reçu en Préfecture le : 24/12/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mercredi 18 décembre 2019
D-2019/546

Aujourd'hui 18 décembre 2019, à 15h07,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Présidence de Monsieur Fabien ROBERT de 18h30 à 18h35

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Madame Maribel BERNARD, Madame Delphine JAMET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Mme Laetitia ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Marik FETOUEH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur François JAY,

Madame Solène COUCAUD-CHAZAL présente jusqu'à 17h00, Madame Anne BREZILLON présente jusqu'à 17h15, Monsieur Vincent FELTESSE présent jusqu'à 18h35

Excusés :

Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Marie-José DEL REY, Madame Constance MOLLAT, Madame Sandrine RENOU, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Catherine BOUILHET

Contrat de Ville Métropolitain. Avenant n°1. Décision. Autorisation

Madame Alexandra SIARRI, Conseillère municipale, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La loi de finances du 28 décembre 2018 prolonge jusqu'à la fin de l'année 2022 la durée des « contrats de ville » ainsi que des différents dispositifs afférents (« géographie prioritaire » et exonérations fiscales spécifiques). La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de « la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » est venue préciser les contours de cet avenant.

L'objectif n'était pas d'élaborer un nouveau « contrat de ville », mais de poursuivre jusqu'en 2022 les orientations définies dans le contrat actuel, de réaffirmer les priorités de chacun, de prendre en compte les nouvelles orientations de l'État ou d'autres financeurs pour les décliner en engagements concrets ou en pistes à travailler collectivement.

1- Une mise à jour du « contrat de ville »

Au plan National, l'État a souhaité lancer une nouvelle impulsion à la « Politique de la ville ». Pour cela, il propose la mise en œuvre du « pacte de Dijon ».

Les priorités fixées par l'État portent sur l'éducation et la jeunesse et s'articulent autour de 3 grands objectifs :

- garantir les mêmes droits aux habitants : sécurité, mixité sociale, logement cadre de vie, solidarité, mobilité ;
- favoriser l'émancipation : éducation et petite enfance, emploi et insertion professionnelle ;
- « faire république » : prévention des discriminations, prévention de la radicalisation, solidarité territoriale, soutien aux acteurs de terrain, engagement sur les formations Valeurs de la république et laïcité, culture, égalité Femmes-Hommes.

Parallèlement, l'évaluation à mi-parcours du « Contrat » de Bordeaux Métropole a permis de réinterroger le diagnostic initial qui présidait à sa rédaction en 2015. Des éléments de contexte généraux et locaux ont ainsi été identifiés qui ont pu impacter les quartiers prioritaires :

- L'attractivité du territoire bordelais, renforcée par l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse, qui contribue à tendre le marché du logement dans le secteur privé, mais aussi dans le parc social.
- Malgré le dynamisme du marché de l'emploi sur la Métropole, on constate la persistance dans les quartiers prioritaires d'un chômage plus important que sur le reste de la métropole.
- Une actualité migratoire qui impacte fortement le territoire métropolitain et exerce une forte pression sur l'offre en matière d'apprentissage de la langue.
- La dématérialisation des services publics qui crée un besoin en matière d'accès aux droits et d'inclusion numérique.
- Les difficultés du secteur associatif qui se caractérisent par la montée en puissance des demandes de soutien aux financeurs.
- L'évolution des problèmes de sécurité dans les quartiers.

En complément, les premières réalisations ont été soulignées dans le cadre de cette évaluation participative (cf. l'avenant ci-joint). La première d'entre elles est la mobilisation du « droit commun » ainsi que la mise en place de groupes de travail, qui ont permis de renforcer la connaissance inter-institutionnelle et de poser les bases d'une articulation plus forte des interventions à venir.

Cet avenant du contrat de ville intègre ainsi les conclusions de l'évaluation à mi-parcours des « contrats de ville ». Rédigé dans l'esprit du « Pacte de Dijon » il prend la forme d'un « protocole d'engagements renforcés et réciproques » et s'articule avec les différents plans nationaux : « plan pauvreté », « plan national de santé », « plan de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme » et les différentes politiques locales menées par les partenaires signataires.

Il prolonge également la durée des conventions territoriales et des conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

2. Des priorités largement partagées

La rédaction de cet avenant est l'émanation d'un travail de concertation avec les 14 communes concernées et les partenaires de la « politique de la ville » : les services déconcentrés de l'État, le Pôle Emploi, la Caisse d'allocations familiales (C.A.F), la Banque des Territoires, l'Association régionale des organismes sociaux pour l'habitat en Aquitaine (AROSHA), le Conseil Départemental et la Région.

L'ensemble des signataires s'engagent ainsi à poursuivre les objectifs inscrits dans le contrat de ville métropolitain et dans le respect des compétences de chacun. En particulier, le rôle central des communes est réaffirmé, sur tous les axes du contrat de ville : l'ingénierie, la proximité, la mise en œuvre des actions dans les quartiers, sont au cœur de la politique de la ville et prennent forme dans les conventions territoriales.

5 axes prioritaires et partagés ont ainsi été définis :

- 1/ l'emploi ;
- 2/ la mixité sociale et la rénovation urbaine ;
- 3/ l'éducation et la jeunesse ;
- 4/ l'inclusion numérique ;
- 5/ la lutte contre la pauvreté.

Après l'adoption de ce protocole, le travail collaboratif se poursuivra par la relance des groupes de travail thématiques qui viendront décliner à l'échelle des quartiers les engagements pris dans ce document. Ainsi, les groupes de travail « emploi, développement économique », « éducation », « numérique » seront réunis pour aller plus loin dans les engagements et articuler les différents plans et politiques publiques.

3. Les engagements ajustés et réaffirmés de la Ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux, comme l'ensemble des autres villes signataires, s'engage sur les 5 axes à :

- Poursuivre l'ensemble des actions et politiques publiques qui favorisent le vivre ensemble et l'amélioration des conditions de vie des habitants ;
- Poursuivre la réflexion pour décliner sur les quartiers les nouvelles orientations de la politique de la ville, aux côtés des partenaires du contrat de ville.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de ville métropolitain et tous les documents afférents,
- Approuver le présent avenant au « contrat de ville Métropolitain ».

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL-SIEL

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 18 décembre 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Alexandra SIARRI

**AVENANT AU CONTRAT DE VILLE
DE MÉTROPOLITAIN
PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS
RÉCIPROQUES
2019-2022**

Sommaire :

1. Contexte et sens du protocole d'engagements réciproques
2. Nouvelles orientations de la politique de la ville : une mobilisation nationale
3. Rappel du diagnostic renouvelé à l'occasion de l'évaluation à mi-parcours du contrat et premiers résultats
4. Gouvernance, méthode et évaluation
5. Protocole d'engagements réciproques : des orientations réaffirmées et prioritaires

1. Contexte et sens du protocole d'engagements

La loi de finances du 28 décembre 2018 prolonge jusqu'en 2022 (année révolue) les contrats de villes ainsi que la géographie prioritaire et les dispositifs fiscaux rattachés. La circulaire du Premier Ministre en date du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers vient préciser les contours de l'avenant au contrat qui prend la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques.

Ce protocole d'engagements s'inscrit dans l'esprit du Pacte de Dijon, signé par l'État et les collectivités locales, fixant les nouvelles orientations en matière de politique de la ville. Ces orientations ont été précisées en conseil des ministres du 18 juillet 2018, à travers une feuille de route en 5 programmes et 40 mesures. Le protocole d'engagements réciproques vise à décliner cette feuille de route au plan territorial et à rendre lisibles les mesures en cours de déploiement, avec une place majeure accordée au volet enfance et soutien à la parentalité.

Il intègre également différents plans nationaux, notamment le plan pauvreté, le plan national de santé ou le plan de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme. Au plan local, il se nourrit des conclusions de l'évaluation à mi-parcours conduite en 2018 et des différentes politiques publiques menées par les partenaires signataires et des schémas ou plans départementaux (jeunesse, service aux familles, animation de la vie sociale).

L'objectif n'est donc pas d'élaborer un nouveau contrat de ville, mais bien de tirer les leçons de ces 3 premières années de contrat métropolitain, de réaffirmer les priorités en fonction des compétences de chacun, en prenant en compte les nouvelles orientations des différents signataires pour les décliner en engagements concrets travaillés collectivement et mis en œuvre d'ici 2022. Ce protocole prolonge donc le contrat de ville et évoque les principaux engagements ou principes d'engagements des signataires à l'échelle de la métropole bordelaise jusqu'en 2022. Cet avenant prolonge également les conventions territoriales jusqu'à 2022 inclus.

2. Les nouvelles orientations en matière de politique de la ville : une mobilisation nationale

La prorogation des contrats de ville élaborés en 2015 jusqu'en 2022 va donner une nouvelle impulsion, autour de la mobilisation du droit commun des signataires. Elle s'est concrétisée en juillet 2018 au niveau national, par la signature du Pacte de Dijon, réaffirmant le partenariat indispensable entre l'État et les collectivités, et par l'annonce des 40 mesures engageant l'ensemble des ministères. Ces engagements conjoints doivent à présent trouver une traduction très opérationnelle dans chacun des territoires à travers l'actualisation des contrats de ville autour de 3 axes :

- garantir les mêmes droits aux habitants (sécurité, mixité sociale, logement cadre de vie, solidarité, mobilité) ;
- favoriser l'émancipation (éducation et petite enfance, emploi et insertion professionnelle) ;
- faire république (prévention des discriminations, prévention de la radicalisation, solidarité territoriale, soutien aux acteurs de terrain, engagement sur les formations Valeurs de la république et laïcité, culture, égalité Femmes-Hommes).

La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers précise les contours de l'avenant au contrat de ville qui doit prendre la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques de l'ensemble des signataires. Elle rappelle également que, sur les 40 mesures couvrant l'ensemble des thématiques, 26 d'entre elles ont été investies ou sont en cours de mises en œuvre.

Le Pacte de Dijon prévoit quant à lui une série d'engagements dans les secteurs du développement économique, de l'emploi, de l'habitat, des transports mais aussi de la jeunesse, de l'éducation, de la formation, de l'action sociale, de l'insertion, de la santé ou encore de la tranquillité publique et de la justice. Il réaffirme le rôle de copilotage, de coordination et d'impulsion des intercommunalités.

Les engagements du pacte de Dijon seront déclinés localement et croisés avec les autres stratégies nationales et locales, pour répondre aux problématiques spécifiques de chaque quartier. Cette déclinaison constituera le moteur de la transformation des contrats de ville. Les engagements du pacte, assortis d'indicateurs, seront suivis à l'échelon local et à l'échelle nationale, sous la responsabilité conjointe de l'État et des collectivités.

3. Rappel du diagnostic renouvelé à l'occasion de l'évaluation à mi-parcours du contrat et premiers résultats

L'évaluation à mi-parcours menée en interne en 2018 a permis de réinterroger le diagnostic qui présidait au contrat de ville métropolitain. Des éléments de contexte généraux et locaux ont été identifiés lors des échanges partenariaux qui ont pu impacter les quartiers prioritaires :

- L'attractivité du territoire bordelais, renforcée par l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse, qui contribue à tendre le marché du logement dans le secteur privé, mais aussi dans le parc social.
- La situation économique contrastée, avec l'observation d'un frémissement, mais aussi beaucoup de fragilités et la nécessité de se doter d'outils de mesure sur les quartiers. L'«effet quartier» sur les caractéristiques des demandeurs d'emploi actifs, mesuré par l'A'urba à partir des données de Pôle emploi de 2016, montre en effet une sur-représentation des demandeurs peu ou pas qualifiés par rapport à la moyenne métropolitaine (2 fois plus). Cette tendance est sans doute aggravée par le poids de l'inactivité, qui n'entre pas dans les statistiques de Pôle emploi et qui touche principalement les jeunes et les femmes.

- Une actualité migratoire qui impacte fortement le territoire métropolitain et exerce une forte pression sur l'offre en matière d'apprentissage de la langue. De nombreuses structures proposant des cours d'alphabétisation/Français Langue Etrangère, de type centre social ou association, enregistrent une nette augmentation des demandes provenant de ce public qui s'accompagne d'un changement des profils de personnes accueillies (plus de mineurs, d'hommes, de personnes non qualifiées...).
- La dématérialisation des services publics qui crée un besoin en matière d'accès aux droits et d'inclusion numérique. Cette évolution contraint les bénévoles ou les professionnels à se former pour répondre à ce nouveau type de demandes.
- Les difficultés du secteur associatif qui se caractérisent par la montée en puissance des demandes de soutien aux financeurs (baisse de la prise en charge par l'Etat des contrats aidés notamment).
- L'évolution des problèmes de sécurité dans les quartiers.

En parallèle, les premières réalisations ont été soulignées dans le cadre de cette évaluation. La première d'entre elles est la mobilisation du droit commun. Pour l'améliorer, les partenaires ont mis en place des instances de coordination avec les autres directions, comme c'est le cas avec le groupe « référents » interne de Bordeaux Métropole ou le groupe projet Etat de la mission Ville (GPE). Le Département réalise par ailleurs un recensement interne et très complet de toutes les actions de droit commun destinées aux habitants des quartiers politique de la ville de la métropole. Ces démarches permettent de rendre ce droit commun à la fois plus lisible en interne mais aussi dans le partenariat. Les groupes de travail qui avaient été mis en place en amont de l'élaboration du contrat de ville ont perduré et ont permis de renforcer les liens : la connaissance inter-institutionnelle s'améliore et permet de poser les bases d'une articulation plus forte de nos interventions à venir.

Il faut noter que, sur la rive droite, Bordeaux Métropole et les quatre villes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont, compte tenu de l'importance des populations inscrites en quartiers politique de la ville (QPV) (27 955 habitants recensés en QPV sur les 4 communes soit 42% de la population en QPV de Bordeaux-Métropole), de l'ampleur des difficultés et de la coopération établie depuis près de 20 ans à l'échelle de ce territoire ont institué un outil de travail sous forme de groupement d'intérêt public qui participe à l'élaboration de projets intercommunaux s'inscrivant en réponse aux enjeux et objectifs du contrat de ville métropolitain.

Au total, en termes de bilan, beaucoup a été fait et les principales avancées peuvent être résumées dans le tableau suivant, qui ne prétend pas à l'exhaustivité.

Pilier 1 (emploi)	- Politiques d'accès à l'emploi et à la création d'activité économique, notamment de la Région (formation, parrainage, plate-forme découverte des métiers, accompagnement à la création d'entreprises) - Politiques d'insertion et d'inclusion sociale du Département, notamment par le cofinancement de projets éligibles au Fonds social européen (FSE), la lutte contre l'illettrisme, le Revenu de solidarité active (RSA), les clauses d'insertion dans les marchés publics - Levée des freins : offre plus lisible en Français langue étrangère (FLE), alpha et travail en cours avec le Comité de liaison des acteurs de la promotion du Sud-Ouest (CLAP Sud-Ouest) et zoom sur mobilité, accompagnement à la résolution des difficultés de garde d'enfant pour les parents (souvent femmes monoparentales) engagés dans une démarche d'insertion professionnelle et de formation (Villes du GPV) - Dispositifs d'accompagnement individuel : Garantie jeunes, parrainage, Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), Parcours emploi compétences (PEC)... et accompagnement global porté par Pôle emploi et le Département - Réseau : Charte « entreprises et quartiers » / Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PaQte) - Prise en compte des problématiques et des ressources issues QPV dans les politiques publiques développement économique de Bordeaux Métropole (Économie sociale et solidaire (ESS)...), prise en compte de la dimension économique dans les projets de Renouveau urbain - Travail intercommunal territorialisé : « Social lab » du Grand projet des villes (GPV), mise en place d'une textilerie avec le soutien de la Région et de la Banque des territoires, site Zone franche urbaine (ZFU) - territoires entrepreneurs
------------------------------	--

Pilier 2 (cohésion sociale)	- Mobilisation de moyens pour favoriser la réussite des parcours (Réseau d'éducation prioritaire (REP) et REP+, Programme de réussite éducative (PRE), classes allophones, dédoublement des classes, devoirs faits, parentalité, fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes, rénovation écoles) et lutte contre le décrochage (mission de lutte contre le décrochage, plateforme décrocheurs) - Politique globale de solidarité du Département, avec notamment les Pôles Territoriaux de Solidarité (et ou Maisons du Département « solidarités » au plus près des besoins, Couverture de l'ensemble des quartiers politique de la ville par des centres sociaux ou des espaces de vie sociale avec la Caisse d'allocations familiales (CAF)... - Développement des Épiceries sociales et solidaires - Travail sur le Contrat Local de Santé métropolitain, Maison départementale de la santé, Action sur le développement des compétences psychosociales de enfants de 6 à 11ans - Réalisation d'équipements de proximité (Salle des fêtes du Grand Parc, réhabilitation du gymnase de Saige, maison des solidarités et de l'emploi à Villenave d'Ornon, ...) – cofinancements - Culture : Parcours d'éducation artistique, contrats locaux d'éducation artistique et culturelle, projet de développement social et culturel, schéma des apprentissages culturels et à la création artistique, cofinancements à l'accès et à la diversification de l'offre culturelle, sportive et de loisirs en QPV (Département, Bordeaux Métropole, commune, État ,...) - Tranquillité : Approfondissement de la Sécurité du quotidien (SQ) et pérennisation des instances de pilotage Quartier de reconquête républicaine (QRR), doublement des délégués cohésion police population depuis 2015 (2 en 2015, 5 en 2018), Travail d'intérêt général (TIG) notamment collectif, rénovation de l'observatoire police-population, étude médiation, observatoire de sûreté dans les transports en commun de l'agglomération bordelaise
--	--

Pilier 3 (cadre de vie)	- Travail sur la mixité sociale dans les logements à l'échelle de la métropole (convention intercommunale d'attribution en 2018). Réalisation du document cadre des orientations de la Conférence intercommunale du logement (CIL) et de la convention intercommunale d'attribution (signature prévue en 2019). - Avancées sur les opérations de renouvellement urbain et rôle des conseils citoyens. - Livraison des dernières opérations de rénovation urbaine du Programme national de renouvellement urbain (PNRU1). - Élaboration des plans guides des projets de renouvellement urbain du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). - Impact positif du partenariat développé dans le cadre des conventions d'utilisation de l'abattement sur la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) - Développement des jardins partagés et/ou alimentaires – Animation du réseau des jardins partagés proposé par Agenda 21 du Département - Réhabilitation des copropriétés dégradées, poursuite du Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) du centre ancien de Bordeaux et mise en place d'une démarche d'évaluation d'impacts sur la santé (Charte d'Ottawa, plan santé 2015/2019). - Mise en place des conseils citoyens dans les QPV et implication dans le cadre des projets de Renouvellement urbain (RU).
Pilier 4 (valeurs républicaines)	- Soutien au développement des permanences d'accès aux droits - Déploiement du Plan national Formations valeurs de la République et laïcité - Renforcement du soutien partenarial aux structures d'animation de la vie sociale exercé dans le cadre du Schéma départemental de l'animation et de la vie sociale - Démarche de double labellisation de BM égalité/discriminations / actions menées par la Déléguée départementale aux droits des femmes - Développement des politiques publiques de prévention des violences faites aux femmes et/ou violences intra familiales par le Département. - Travail sur le non recours aux droits / CAF/ Département - Plan de prévention de la radicalisation - Installation du Comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (CORA) - Développement des services civiques dans les quartiers - Quota de jeunes des quartiers à l'École de la 2^e chance (E2C) et l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE)

4. Gouvernance, méthode et évaluation

Le copilotage Etat/Bordeaux Métropole depuis la rédaction et la mise en œuvre du contrat de ville métropolitain a créé une réelle dynamique partenariale renforcée, avec la position des communes toujours au cœur du dispositif. Toutefois cette démarche partenariale doit s'intensifier, en associant systématiquement les conseils citoyens tant à l'échelle des communes qu'au niveau intercommunal, pour concourir à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires de l'agglomération. De nombreuses étapes ont été franchies (Appel à projets commun État/Bordeaux Métropole/villes, réunions partenariales pour articuler les financements annuels, groupes de travail...) mais l'évaluation à mi-parcours a pointé des pistes d'amélioration qui sont en cours de mise en œuvre pour certaines. Par exemple, afin de rendre plus lisible le qui-fait-quoi pour les opérateurs ou les habitants, l'appel à projets 2019 a proposé une liste des autres appels à projets et sources de financement possibles. De même, le déploiement de la plateforme de saisie des demandes de subventions (Dauphin) ouvre les perspectives d'un meilleur partage des informations entre les financeurs. La mise en place de conventions pluriannuelles à destination des associations est également de nature à simplifier et à consolider le soutien des partenaires.

Si la connaissance inter-institutionnelle a progressé, l'attention doit désormais porter sur ce que l'on fait ensemble avec une logique confortée du rendu-compte. Les groupes de travail pourraient ainsi prendre une nouvelle dimension en devenant beaucoup plus opérationnels, à l'image du groupe de travail sur l'inclusion numérique dont le travail débouche aujourd'hui sur des actions concrètes (création d'un atelier de bonnes pratiques numériques pour les acteurs sociaux, étude en cours sur les usages numériques dans les QPV, lancement à venir d'un site « numérique inclusif en Gironde », lancement d'un panorama métropolitain de la Solidarité numérique).

Ces groupes de travail seront réactivés afin de croiser et décliner ces engagements et de les inscrire dans une stratégie commune présentant un caractère opérationnel, en mobilisant le droit commun de chacun et en élaborant des indicateurs permettant de suivre et d'évaluer les mesures mises en place.

Le prolongement du contrat doit permettre de repenser la question de l'évaluation pour intégrer une approche de l'impact social des actions mises en place. Mesurer les coûts évités apparaît comme une piste stimulante pour mieux appréhender les effets de la politique de la ville. Cette approche devra être accompagnée par un consultant spécialisée.

5. Protocole d'engagements réciproques : des orientations réaffirmées et priorisées

Si les 21 orientations des 4 piliers du contrat de ville métropolitain restent d'actualité, l'exercice permet de réaffirmer et d'ajuster les priorités des signataires. L'évaluation à mi-parcours avait pointé des orientations non couvertes, comme la question du vieillissement dans les quartiers ou celle de la santé mentale qui montait en puissance. Le défi de la mobilisation des publics reste d'actualité et nécessite que l'ensemble des partenaires s'engage.

L'ensemble des signataires s'engagent ainsi à poursuivre les objectifs inscrits dans le contrat de ville métropolitain et dans le respect des compétences de chacun. En particulier, le rôle central des communes est réaffirmé, sur tous les axes du contrat de ville : l'ingénierie, la proximité, la mise en œuvre des actions dans les quartiers, sont au cœur de la politique de la ville et prennent forme dans les conventions territoriales.

De son côté, le Conseil régional d'Aquitaine interviendra :

- En partenaire direct du développement des quartiers et de l'aide à l'amélioration de la situation des personnes qui y vivent, via son règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville adopté le 26 mars 2018 et par la mobilisation de son droit commun,
- En tant qu'autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014/2020.

Elle sera particulièrement attentive à la promotion des stratégies intégrées économie/emploi, l'importance donnée aux femmes et aux jeunes, la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations, la mise en œuvre de logiques d'intégration des quartiers dans leurs agglomérations.

Ainsi, pour la période des 3 ans à venir, les partenaires du contrat de ville se retrouvent sur les axes suivants :

1/ Miser sur l'emploi et le développement de l'activité économique

L'État s'engage à :

- S'assurer que les politiques de l'emploi irriguent les QPV,
- Veiller au déploiement des actions inscrites dans le Plan d'Investissement dans les Compétences régional,
- Favoriser l'insertion par l'activité économique,
- Engager une politique de sortie de la pauvreté en coordination avec les partenaires par la mise en œuvre du Plan de lutte contre la pauvreté et la précarité,
- Mobiliser les entreprises pour créer les conditions de l'inclusion notamment par l'accès à l'emploi dans le cadre du dispositif PaQte et conforter ce dispositif dans le prolongement de la charte « Entreprises et Quartiers »,
- Augmenter le nombre d'apprentis en quartiers prioritaires,
- Promouvoir les contrats aidés et les emplois francs,
- Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers par le parrainage et le tutorat, favoriser les modes d'accompagnement des jeunes par les structures spécifiques (E2C, EPIDE...) et via les dispositifs Garantie jeunes et PACEA mis en œuvre par les Missions Locales.

Bordeaux Métropole s'engage à :

- Cartographier les projets et équipements économiques dans ou à proximité des quartiers, et coordonner les interventions et les acteurs sur quelques projets emblématiques concrets et territorialisés,
- Intégrer la politique de la ville dans le nouveau plan métropolitain d'actions pour le développement de l'Économie sociale et solidaire (ESS).

Le Département s'engage à :

- Améliorer l'insertion des bénéficiaires Revenu de solidarité active (RSA) et leur accès aux droits,
- Renforcer le soutien des acteurs du territoire qui s'inscrivent dans une démarche de développement social et favorise le développement de l'ESS.

La Région s'engage à :

- Accroître la création d'entreprises et leur pérennité,
- Favoriser l'accès à l'emploi et développer les qualifications.

Pôle emploi s'engage à :

- Développer l'approche globale des problématiques par un plus grand nombre d'accompagnements intensifs proposés aux demandeurs d'emploi des quartiers,
- Poursuivre le déploiement d'actions ou de prestations spécifiques dédiées aux territoires ou aux publics des quartiers prioritaires, autour des thématiques suivantes : mobilité, inclusion numérique, accès aux droits, savoirs de base, interprétariat, médiation,
- Accroître la part des publics QPV en formation, dans les Parcours emploi compétences (PEC) et les prestations que propose Pôle emploi.

La Caisse d'allocations familiales s'engage à :

- Favoriser l'insertion via le dispositif « construire ses projets et valoriser ses acquis » (CPVA).

La Banque des Territoires s'engage à soutenir :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi (Coopérative jeunesse solidaire (CJS), ...),
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ Favoriser la mixité et intensifier les programmes de renouvellement urbain, au service de la politique de la ville

L'État s'engage à :

- Accompagner le renouvellement urbain dans les QPV en favorisant la mixité
- Décliner le Plan « Logement d'abord »
- Accompagner la mise en place des outils de mixité sociale via l'attribution des logements sociaux
- Renforcer la lutte contre l'habitat indigne
- Mettre en œuvre le Plan de rénovation énergétique
- Poursuivre le partenariat avec les bailleurs sociaux dans le cadre des conventions d'utilisation de l'abattement TFPB.

Bordeaux Métropole s'engage à :

- Poursuivre les opérations de renouvellement urbain, en intégrant ces opérations aux démarches de développement social,
- Promouvoir les politiques de l'habitat dans une optique de mixité : améliorer la production de logements sociaux, observer et encadrer les ventes d'Habitation à loyer modéré (HLM) dans les quartiers, construire de manière volontariste et intégrée les objectifs de mixité sociale au sein des quartiers politique de la ville,
- Développer l'approche transversale de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité via une charte partagée, favoriser l'emploi des habitants des quartiers sur les chantiers de Renouvellement urbain via la charte insertion,
- Développer la dimension nature en ville, l'agriculture urbaine en déployant le plan métropolitain et soutenir la création de jardins partagés, en lien avec les bailleurs sociaux et le Département.

Le Département s'engage à :

- Renforcer les niveaux de coopération notamment des bailleurs sociaux pour développer des actions en vue de favoriser l'accès au logement des familles les plus vulnérables et de les soutenir dans leur fonction parentale (ex : développement « lieux petite enfance », « maison des familles ») et des jeunes (ex : majeurs sortie d'Aide sociale à l'enfance (ASE)),
- Soutenir les acteurs qui favorisent l'accès aux équipements culturels, sportifs, de loisirs, au lien social en faveur des personnes les plus vulnérables (ex : Appel à projets Programme local développement social (AAP PLDS)).

La Région s'engage à :

- Accompagner les programmes de renouvellement urbain pour les projets permettant d'améliorer la situation des habitants via le développement économique, l'emploi et la réussite éducative,
- Améliorer l'efficacité énergétique du logement social.

La Banque des Territoires s'engage à :

- poursuivre les missions d'ingénierie (études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...), études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...), actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (Ordonnancement pilotage et coordination urbaine (OPCU), Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) financière, AMO développement durable, évaluations...)
- développer les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers (construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers, opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...)
- sur le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social est mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la Banque des Territoires peut également financer

les copropriétés dégradées.

Les bailleurs s'engagent à :

- Poursuivre les opérations de renouvellement urbain et d'amélioration du cadre de vie des habitants,
- Mettre en œuvre les engagements négociés dans le cadre des conventions d'utilisation de l'abattement TFPB.

3/ Conforter la réussite éducative, la parentalité et soutenir la jeunesse

L'État s'engage à :

- Favoriser la réussite éducative notamment par les programmes de réussite éducative les cordées de la réussite, les parcours d'excellence et les cités éducatives,
- Développer la plateforme « monstagedetroisième »,
- Conforter l'orientation, faciliter l'apprentissage.

Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale s'engage :

- Créer les conditions de réussite 100%,
- Favoriser l'émergence inépuisable d'initiatives sur le terrain au service de la pédagogie et d'une meilleure réussite de chaque élève,
- S'inscrire dans la réflexion et la mise en œuvre des politiques partenariales maîtrisées et participer avec une logique confortée du rendu-compte.

La Région s'engage à :

- Favoriser la réussite éducative des jeunes à partir de la troisième (nourrir les ambitions et susciter des vocations).

Le Département s'engage à :

- Développer en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS) de nouvelles solutions permettant de répondre aux situations les plus complexes des enfants qui relèvent de l'Aide sociale à l'enfance (ASE),
- Développer la stratégie Départementale en faveur de l'égalité des chances dès le plus jeune âge (prévention précoce) :
 - ✓ Développement des modes d'accueil de la petite enfance, tout particulièrement destinés à soutenir les parents en difficulté (places réservées à l'Accueil et l'éveil des jeunes enfants (AEJE)),
 - ✓ Mallette culturelle pour les assistantes maternelles,
 - ✓ Formations professionnels de la Protection maternelle infantile (PMI),
 - ✓ Espaces ressources en PMI pour développer les compétences langagières sur les moins de 6 ans.
- Renforcer la prise en charge des Mineurs non accompagnés (MNA) et des familles très vulnérables dans les dimensions protection de l'enfance, parentalité et insertion (Maraudes Mixtes),
- Assurer la continuité du Projet Génération 11-25 ans dans le cadre des orientations

politiques transversales du Plan Girondin d'actions en faveur de la jeunesse (2016 -2021) : garantir l'égal accès de tous les jeunes au droit commun – permettre aux jeunes de s'impliquer dans la société – favoriser leur insertion et leur autonomie,

- Renforcer l'accompagnement à l'autonomie des jeunes sortant de l'ASE dans le cadre d'une politique volontariste réaffirmée au sein du schéma départemental de la protection de l'enfance (octobre 2018) et du Pacte Territorial d'insertion (avril 2019),
- Assurer le déploiement de la prévention spécialisée sur l'ensemble des QPV (Schéma Départemental de Prévention spécialisé).

La Caisse d'allocations familiales s'engage à :

- Favoriser l'offre d'accueil des jeunes enfants,
- Renforcer l'accompagnement à la parentalité,
- Accompagner la jeunesse à travers les différentes missions portées par la CAF (logement, vie sociale, parentalité, handicap, vacances).

4/ Favoriser l'inclusion numérique pour permettre l'accès aux droits

L'État s'engage à :

- Décliner le grand plan national de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme en direction des habitants des quartiers confrontés à cette situation,
- Lutter contre les discriminations et Agir pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans les quartiers.

Bordeaux Métropole s'engage à :

- Soutenir les dispositifs accompagnant les personnes en difficulté vers l'autonomie et l'inclusion numérique, notamment pour favoriser l'accès aux droits,
- Appliquer le plan de prévention et de lutte contre les discriminations, ainsi que le plan égalité Femmes/hommes, sur les territoires prioritaires.

Le Département s'engage à :

- Favoriser les démarches d'inclusion numérique.

Pôle emploi s'engage à :

- Enrichir ses contributions aux Maisons des services au public (MSAP),
- S'appuyer sur ses partenariats et notamment ceux qui sont développés avec les communes concernées par le contrat de ville métropolitain.

La Caisse d'allocations familiales s'engage à :

- Lutter contre le non recours aux droits,
- Pérenniser sur chaque quartier une structure d'animation de la vie sociale.

5/ Améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers et lutter contre la pauvreté

L'État s'engage à :

- Favoriser le maintien de la tranquillité publique via le dispositif « Quartier de reconquête républicaine » (QRR) « Bordeaux Maritime », le renforcement de la sécurité du quotidien et le développement de la médiation avec les adultes relais,
- Décliner la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté,
- Favoriser le développement des missions de services civiques au profit des habitants des quartiers,
- Favoriser l'accompagnement des conseils citoyens vers l'autonomie,
- Faciliter l'accès aux pratiques sportives et culturelles,
- Déployer le Plan National de formation des Valeurs de la République et Laïcité auprès des acteurs des territoires,
- Finaliser le plan de prévention de la radicalisation à annexer au contrat de ville,
- Lutter contre les discriminations et agir pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans les quartiers,
- Soutenir les acteurs de territoire par le biais de soutiens financiers et de postes de coordinateurs associatifs,
- Soutenir les emplois sportifs et les formations aux emplois sportifs,
- Assurer des jumelages entre établissements culturels et les QPV, travailler à l'aménagement culturel des QPV et déployer des micro-folies dans les QPV,
- Consolider les dynamiques collectives de promotion de la citoyenneté.

Bordeaux Métropole s'engage à :

- Décliner le volet santé du contrat de ville via le Contrat local de santé et prendre en compte les enjeux de l'alimentation durable,
- Développer la médiation sociale,
- Prendre en compte le vieillissement dans les quartiers dans le plan d'action « Longue vie à Bordeaux Métropole » et le décliner sur les territoires.

Le Département s'engage à :

- Améliorer le service rendu aux usagers des services sociaux à travers des moyens mis en œuvre pour renforcer les compétences des travailleurs sociaux (accueil social inconditionnel et référant de parcours),
- Assurer la généralisation progressive des « conférences familiales »,
- Favoriser la solidarité alimentaire notamment par le développement des épiceries sociales et solidaires et des jardins partagés.

La Région s'engage à :

- Favoriser la mobilité pour l'accès à l'emploi, à la formation et aux services.

L'Agence Régionale de santé s'engage à :

- Renforcer l'éducation alimentaire dès le plus jeune âge,
- Déployer le plan santé / Prévenir l'obésité des jeunes par l'éducation à l'alimentation et par l'activité physique, développer la prévention contre toutes les addictions (alcool, drogues,

- écrans, ...) et prendre en compte les problématiques de santé mentale des jeunes,
- Assurer la prévention santé,
 - Favoriser l'accès aux services santé et aux soins,
 - Prévenir les problèmes environnementaux.

La Caisse d'allocations familiales s'engage à :

- Impulser et structurer la question du handicap dans l'ensemble des thématiques portées par la CAF.

Sur l'ensemble de ces axes, les villes s'engagent à :

- Poursuivre l'ensemble des actions et politiques publiques qui favorisent le vivre ensemble et l'amélioration des conditions de vie des habitants,
- Poursuivre la réflexion pour décliner sur les quartiers les nouvelles orientations de la politique de la ville, aux côtés des partenaires du contrat de ville.